

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2918

présenté par

Mme Faucillon, M. Dharréville, Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Chassaigne,  
M. Jumel, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane,  
M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

---

**ARTICLE 1ER TER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'objectif national de dépenses de l'assurance maladie et ses sous-objectifs font l'objet d'une revalorisation intégrant le déploiement des soins d'accompagnement conformément à la stratégie décennale prévue au présent article. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir une revalorisation de l'Ondam et de ses sous-objectifs afin que leur évolution intègre les efforts de déploiement des soins d'accompagnement.